











Mamoudzou le 31/12/2024

Objet : nos réponses au plan de relance, Mayotte debout

Monsieur le Premier Ministre.

Tout d'abord, nous vous sommes reconnaissants pour le temps d'échange et les annonces consacrés à la reprise économique de notre département à genoux. Et, nous saluons votre volonté de déployer des dispositifs forts qui permettront aux artisans et entrepreneurs de Mayotte de redresser l'économie de notre île.

Nous tenons à vous affirmer notre volonté de nous unir, entre acteurs du monde économique de Mayotte pour conjuguer toutes nos forces vives et aboutir avec les services de l'Etat à une co-construction des mesures qui fonderont notre avenir.

En ce sens, nous tenons à vous partager nos interrogations concernant certains points des dispositifs que vous proposez dans le cadre du plan : Mayotte debout. Nous apportons notre éclairage et nos réponses aux mesures que vous envisagez, reprises ici en italique.

« Suspension des cotisations sociales pour toutes les entreprises jusqu'au 31 mars 2025. »

Nous souhaitons une précision sur le terme choisi. Une « suspension » est effet interprétable de plusieurs manières. Dans nos compréhensions, nous craignons une régularisation à venir des charges sur la période annoncée.

Nous souhaitons donc qu'il soit affirmé une exonération totale des cotisations sociales pour toutes les entreprises, en attendent la mise en place de la zone franche globale d'activité. Nous demandons aussi le report des cotisations TNS au 1er janvier 2026.

« Aides financières d'urgence pour toutes les entreprises par compensation de la perte de chiffre d'affaires à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires moyen (plafond de 20 000 €). »

Notre situation nécessite impérieusement la mise en place d'un fond d'urgence. Nous attirons cependant votre attention sur la faiblesse de la prise en charge. Ce fond ne doit pas être plafonné et doit prendre en charge à minima, 50% de la perte de chiffre d'affaires. On peut envisager qu'il ne soit destiné qu'aux artisans et entreprises qui ne s'en sortiront pas sans.

« Dispositif exceptionnel d'activité partielle pour préserver les emplois (traitement en urgence en 72h au lieu de 15 jours des demandes et silence vaut accord ; allocations et indemnités versées à l'employeur et au salarié augmentées, de manière exceptionnelle, jusqu'au 31 mars 2025). »

Il est impératif de préciser la prise en charge à 100% et de le pérenniser dans le projet de loi d'urgence.

« Mobilisation d'un prêt « catastrophe naturelle » (CatNat) et d'un fonds d'épargne dédié à la refondation de Mayotte de la Caisse des dépôts spécifique à Mayotte. »

Cette mesure constitue un souffle essentiel à la revitalisation des entreprises Mahoraises, il est crucial que ce dispositif puisse permettre de refinancer les PGE non amortis et que la période maximale d'amortissement du total soit portée à 10 ans avec différé d'un an inclus.













De même, nous attirons votre attention sur les conditions à suivre du prêt CDC et la mobilisation des Fonds européens pour les dommages. Il est indispensable que l'Etat apporte sa garantie et préfinance le volet fonds européen.

« Zone franche globale exemptant toutes les entreprises pour une durée de 5 ans, pour relancer une économie sinistrée et passer d'une économie souterraine à une économie déclarée. »

Nous sommes soulagés de votre volonté de la mise en place de cet outil essentiel à l'essor économique que notre département mérite. Il est nécessaire que cette zone franche globale embrasse les cotisations sociales et les impositions prévue par le code générale des impôts. Elle devra englober l'ensemble des activités économiques. Nous vous rappelons également la nécessité de proroger le CICE et de porter son taux à 20%.

En complément de la zone franche, nous vous demandons d'ajouter aux mesures : un Crédit d'impôt sur investissement. A l'image de celui consenti pour la Corse (30%) sur les investissements réalisés, quel que soit le secteur d'activité.

Monsieur le premier ministre, nous avons traversé déjà bien des crises à Mayotte, notre engagement et notre résilience doivent vous assurer que vous pouvez compter sur notre mobilisation forte et réaliste. Au vu de l'urgence, nos nous tenons prêts à faire évoluer les premières pistes de travail pour que d'ici vendredi, vous puissiez proposer un plan de relance ambitieux à la hauteur de notre situation historique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre très haute considération.

Pour le Président de la CCI Monsieur Mohamed ALI HAMID, Marcel Rinaldy, pdt du service dév Economique de la CCI

Président de la CPME Monsieur Bourahima Ali OUSSENI Président de la CMA Monsieur Madi FAHAR



Pour le Président CAPEB, le Secrétaire général Ben Amine BOURHANE.



Président de l'UMIH Monsieur Charles-Henri MANDALLAZ

Pour le président de l'U2P Madame Safi ALI

